



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 16032

Texte de la question

M. Pierre-Christophe Baguet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au budget sur l'article 43 du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier qui a été voté dernièrement par le Parlement. Cet article a posé comme principe « le recensement des personnes titulaires de créances mentionnées à l'article 1er de l'accord du 27 mai 1997 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie sur le règlement définitif des créances réciproques financières et réelles apparues antérieurement au 9 mai 1945 », autrement dit le recensement des personnes titulaires d'« emprunts russes ». En outre, cet article précise que les opérations de recensement se dérouleront selon des modalités fixées par décret. Il lui demande de lui faire savoir la date à laquelle ce décret paraîtra au Journal officiel et si grande publicité lui sera faite étant donné que le délai de déclaration des créances sera de six mois à compter de son entrée en vigueur.

Texte de la réponse

En application de l'article 73 de la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, les opérations de recensement ont débuté le lundi 6 juillet 1998. D'une durée de six mois, elles s'achèveront donc le mercredi 6 janvier 1999. Les modalités pratiques de ce recensement sont précisées dans le cadre d'une large campagne d'information, permettant à chacun de connaître ses droits et la marche à suivre pour les faire valoir.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Christophe Baguet](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (9^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16032

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1998, page 3332

Réponse publiée le : 3 août 1998, page 4294